

# COMPTE RENDU SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Le vendredi douze avril 2019, à 20 heures le Conseil Municipal s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de Madame GARNAULT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : M. M. GARNAULT Marie-Claude, RUIZ Pascal, STRABA Nadège, CARLI Martial, BLAIRE Arnaud, BOURDON Jacques, DUMAS-PHILIPPE Joëlle, FEVRIER Claudine, GUICHARD Patrick, PEYNOT Éric, SCHLICKLING Jean-Claude, VAN STEENKISTE Philippe.

Etait absent : RANDABEL David

A donné procuration : LEGRIX Jean-Claude à GUICHARD Patrick

Secrétaire de séance : M. CARLI Martial en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du dernier compte-rendu.

## **1. Emprunt.**

Le Maire laisse la parole à M. CARLI, 3ème Adjoint, qui présente une demande d'emprunt d'un montant de 200 000€ effectuées auprès de trois banques différentes (Banque Populaire, Crédit Agricole, Caisse d'épargne), pour la remise aux normes de la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'avoir recours à un emprunt,
- Choisit la banque Crédit Agricole pour un montant de 200 000€ à un taux fixe avec des échéances trimestrielles et constantes et sur une durée de 15 ans,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

## **2. Avenants Salle Polyvalente.**

Le Maire présente les différents avenants en augmentation aux marchés de travaux concernant la réhabilitation de la Salle Polyvalente:

### ➤ *Lot n°1 Gros Œuvre - Avenant n°1 :*

Travaux supplémentaires pour la réalisation du bouchement en périphérique du dallage et d'un ravoilage, pour un montant de 2 742.40€ HT (soit 3 290.88€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché pour ce lot à 134 741.22€ TTC.

➤ *Lot n°2 Charpente Bois - Avenant n°2 :*

Travaux supplémentaires pour la réalisation d'un renfort de la charpente existante pour permettre la reprise des charges du plafond coupe-feu, pour un montant de 3 480.00€ HT (soit 4 176.00€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché de ce lot à 29 923.96€ TTC.

➤ *Lot n°4 Menuiserie :*

- Avenant n°1 :

Travaux supplémentaires pour le remplacement d'une porte de secours tiercée par une porte plus large à deux vantaux, pour un montant de 642.70€ HT (soit 771.24€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché de ce lot à 83 381.16€ TTC.

- Avenant n°2 :

Travaux supplémentaires pour le remplacement des poignées de base des ouvrants oscillobattants par des poignées à clef, pour un montant de 357.00€ HT (soit 428.40€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché de ce lot à 83 809.56€ TTC.

- Avenant n°3 :

Travaux supplémentaires pour la modification de la hauteur de la porte du stockage de mobilier, pour un montant de 580.00€ HT (soit 696.00€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché de ce lot à 84 505.56€ TTC.

➤ *Lot n°7 Carrelage - Avenant n°1 :*

Travaux supplémentaires pour le remplacement du mode de pose collée du carrelage en pose scellée, pour un montant de 1 390.80€ HT (soit 1 668.96€ TTC).

Cet avenant porte le montant du marché de ce lot à 83 628.96€ TTC.

Le Maire demande au Conseil, par mesure de simplification, l'autorisation de signer les futurs avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte ces avenants, charge le Maire de les signer ainsi que tout autre futur avenant.

### **3. Budget Commune ;**

#### **A. Compte de gestion 2018.**

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les dépenses et les recettes de l'exercice 2018 concorde avec les comptes de la commune.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 du trésorier.

## **B. Compte Administratif 2018.**

Le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 concordant avec le Compte de Gestion. Suite à la sortie du Maire de la salle du conseil, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M. Pascal RUIZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	486 743.92€
	RECETTES :	547 339.40€
Section d'Investissement	DEPENSES :	152 861.85€
	RECETTES :	60 756.33€

➤ Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018 :	60 595.48€
➤ Excédent de Fonctionnement au 01/01/2018 :	307 796.96€
➤ Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2018 :	<b>368 392.44€</b>
➤ Résultat d'Investissement de l'exercice 2018 :	- 92 105.52€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2018 :	265 351.79€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2018 :	<b>173 246.27€</b>

- Prend acte du résultat de l'exercice 2018 :	<b>541 638.71€</b>
- Constate l'état des restes à réaliser au 10 janvier 2019 :	
- Dépenses à reporter :	305 868.87€
- Recettes à reporter :	47 000.00€

Il ressort donc un besoin net de la section d'investissement de 85 622.60€

- Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :	
- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	282 769.84€
- Résultat reporté, recette d'investissement (cpte 1068) :	85 622.60€
- Résultat reporté, en recette d'investissement (cpte 001) :	173 246.27€

## **C. Vote des taxes 2019 :**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes 2019 et présente le tableau des taxes correspondant à cette volonté.

Tableau des taxes à voter pour l'année 2019 :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</b>	<b>Taux d'imposition communaux 2019</b>	<b>Produits attendus 2019</b>
Habitation	590 300 euros	20.23 %	119 418 euros
Foncier Bâti	390 800 euros	17.89 %	69 914 euros
Foncier Non Bâti	87 000 euros	46.66 %	40 594 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	33 200 euros	26.01%	8 635 euros
<b>TOTAL</b>			<b>238 561 euros</b>

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote le taux de ces taxes pour l'année 2019.

**D. Proposition et vote du Budget primitif 2019 :**

Le Maire donne lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Vote le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	791 492.84€	791 492.84€
Section d'Investissement	760 057.87€	760 057.87€

**E. Attribution des subventions 2019 aux Associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser aux associations, pour l'exercice 2019, les subventions comme suit pour un montant total de 5 750.00€.

ADMR	150.00 €
ASEAMAS	100.00 €
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	200.00 €
CENTRE DES APPRENTIS B.T.P.	100.00 €
C.I.F.A.	100.00 €
CLUB DE L'AMITIE	600.00€
LA CROIX ROUGE	100.00 €
LA BONNE ENTENTE DE VAUDEURS	1 200,00 €
LES IRIS AUTO SPORT	150.00 €
LYCEE SAINTE COLOMBE	100.00 €
CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	100.00 €
MUSIQUE EN OTHE (CERISIERS)	100,00 €
OFFICE MUNICIPAL SPORT VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	250.00 €
PAYS D'OTHE MULTISPORTS	200,00 €
SPA	100.00 €
UNA	200.00 €
US CERISIERS	200.00 €
CREARTIS	50.00€
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE GASTON RAMON	250.00€
VAUDEURS ANIMATION	1 500.00

## F. Devis d'investissement

Le Maire présente les différents devis en investissement pour l'exercice 2019 :

- Devis concernant l'aménagement de la cuisine de la Salle Polyvalente :
  - La Sarl ROUSSEAU Pascal, à Neuvy-Sautour, pour un montant de 18 230.00€ HT (avec option d'évacuation des déchets pour un montant de 55.00€ HT).

Retenu avec une abstention.
- Devis de l'ONF, concernant des travaux sylvicoles pour les parcelles 22, 34 et 35 et l'achat des plaques de parcelles pour un montant de 7 490.00€ HT;
- Devis de la SARL LP AGRIMAT, à Vaumort, concernant le remplacement du matériel technique volé, pour un montant 4 205.90€ HT ;
- Devis de l'entreprise DELASSASSEIGNE SENS, concernant l'agrandissement du columbarium, pour un montant de 5 272.50€ HT.
- Travaux de busage au Hameau les Brissots :
  - la Sarl Gérard ROUILLON à Cerisiers, pour un montant de 1 925.00€ HT ;
- Devis concernant la création d'une défense incendie au Hameau de Méglères (projet voté le 22 juin 2018).

- d'une part, la citerne, à choisir entre :
  - l'entreprise CITERNEO, à Amboise, pour un montant de 2 740.00€ HT;
  - l'entreprise ABEKO, à Dompierre-sur-Yon, pour un montant de 2 283.75€ HT;
  - la SAS CITERPACK ENVIRONNEMENT, à Reventin Vaugris, pour un montant de 2 390.00€ HT.

Point reporté à un prochain conseil pour le choix d'une citerne.

- d'autre part, les travaux d'aménagement:
  - la SARL Gérard ROUILLON, à Cerisiers, pour un montant de 3 024.00€ HT;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf pour le devis Sarl ROUSSEAU Pascal avec une abstention, accepte ces devis.

#### **4. Budget Assainissement.**

##### **A. Compte de Gestion 2018.**

Le Maire explique que le compte de gestion concernant les dépenses et les recettes de l'exercice 2018 concorde avec les comptes de l'Assainissement.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 du trésorier.

##### **B. Compte Administratif 2018.**

Le Maire présente le compte administratif de l'Assainissement pour l'exercice 2018 concordant avec le Compte de Gestion. Suite à la sortie du Maire de la salle du conseil, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M. Pascal RUIZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2018 de l'Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES :	5 303.25€
	RECETTES :	10 064.93€
Section d'Investissement	DEPENSES :	737.36€
	RECETTES :	2 570.42€
➤ Résultat d'Exploitation de l'exercice 2018 :		4 761.68€
➤ Excédent d'Exploitation au 01/01/2018 :		11 456.90€
➤ Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2018 :		<b>16 218.58€</b>
➤ Résultat d'Investissement de l'exercice 2018 :		1 833.06€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2018 :		43 660.36€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2018 :		<b>45 493.42€</b>
- Prend acte du résultat de l'exercice 2018 :		<b>61 712.00€</b>
- Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser		
- Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :		
- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :		16 218.58€
- Résultat reporté, recette d'investissement (cpte 001) :		45 493.42€

#### C. Vote Budget Primitif 2018.

Le Maire donne lecture du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Vote le budget primitif 2019 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	22 956.58€	22 956.58€
Section d'Investissement	48 064.42€	48 064.42€

#### 5. Taux promus promouvables.

Le Maire explique au Conseil la nécessité de voter un taux dans le cadre des possibilités d'avancements de grade au profit des agents de la commune. Mais il faut, au préalable, envoyer un projet de délibération au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

En conséquence, le Maire propose d'établir un projet de délibération avec un taux de 100 % de Promus Promouvables pour les cadres d'emplois des Adjoints Techniques ainsi que pour les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs.

Le Conseil donne son accord pour ce projet de délibération avec un taux de 100 % de Promus Promouvables.

## **6. Communauté de la Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.**

En préambule, le Maire indique au Conseil que suite au Conseil Communautaire du mardi 9 avril dernier, la CCVPO nous demande de porter à l'ordre du jour de notre prochain conseil municipal la délibération portant adhésion au syndicat mixte de la Vanne et de ses affluents.

Le Conseil Municipal décide, et à l'unanimité, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

### **- Gestion GEMAPI : adhésion au Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents,**

Le Maire présente au Conseil Municipal le dernier projet de statut et de périmètre du syndicat, tel qu'exposé lors de la réunion du 9 avril dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-27,

Vu le périmètre et les statuts proposés pour la création du Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe en date du 9 Avril 2019 portant adhésion au Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents,

Considérant que les communautés de communes participant à la création d'un syndicat mixte doivent préalablement solliciter l'accord des conseils municipaux des communes membres sur le projet de création du syndicat mixte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents, approuve les projets de statuts présentés, approuve le périmètre du syndicat, dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

### **- Déménagement du siège de la CCVPO**

Considérant que le bâtiment sis 1 Place de la Liberté à Villeneuve l'Archevêque, siège de la CCVPO ne sera plus accessible à compter du 20 mars 2019 en raison de travaux de mise aux normes et d'accessibilité réalisés par la commune,

Considérant l'urgence liée à la situation et, en particulier à la poursuite de l'action publique, Considérant que la CCVPO est propriétaire de l'immeuble sis 38 rue de la République et d'un bâtiment attenant 36 rue de la République à Villeneuve l'Archevêque qui est en cours de mise aux normes d'accessibilité,

Le Président expose que l'administration de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe sera logée provisoirement au 38 rue de la République à Villeneuve l'Archevêque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification définitive de l'adresse du siège de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe au 36-38 rue de la République,

### **- Prise de compétence assainissement collectif**

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération 56-2018, a accepté le principe de poursuivre les études par le recrutement d'un cabinet spécialisé, et de confier l'assistance à Maitrise d'œuvre à l'Agence Technique Départementale,



Considérant que 11 communes ont rendu un avis défavorable au transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais que la minorité de blocage n'est pas atteinte en termes de population, Vu le planning des études proposé par l'ATD et joint à la convocation à la présente réunion, Vu la délibération N°1-2019 en date du 6 mars 2019 notifiée à la commune le 11 Mars par laquelle le Conseil Communautaire décide le report de la prise de compétence Assainissement en 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reporter le transfert de la compétence Assainissement collectif en au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **7. Demande acquisition de terrain.**

Le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal RUIZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui explique qu'un administré propose d'acheter un terrain.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'administré, et après en avoir délibéré et à l'unanimité refuse de vendre ce terrain.

### **8. Convention école de Cerisiers.**

Le Maire rappelle qu'en sa séance du 19 octobre 2018, le Conseil, avait rejeté à l'unanimité, la liste proposée par la commune de Cerisiers concernant les frais de scolarité, car il lui apparaissait inopportun de faire payer à la commune de Vaudeurs la totalité des frais de charges des école alors que 2 élèves ne résident sur notre commune que la moitié du temps ; et avait chargé le Maire de demander à la commune de Cerisiers de bien vouloir nous adresser une nouvelle demande tenant compte de ce constat, soit une diminution totale de 1 000€.

La commune de Cerisiers a renvoyé une nouvelle convention en tenant compte de cette décision.

Le coût d'un élève fréquentant l'école de Cerisiers a été fixé à 1 000€ pour l'année scolaire 2018/2019.

22 élèves (dont 2 en garde alternée) de la commune de Vaudeurs fréquentent l'école de Cerisiers.

Le coût est donc évalué à 21 000€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la commune de Cerisiers pour l'année scolaire 2018/2019 pour un montant de 21 000€.

## **9. Discussion sur la Chasse.**

- D'une part, le Maire donne lecture d'un courrier de la chasse des Bois de Vaudeurs concernant une éventuelle contamination de peste porcine.

Le Maire invite le Conseil à discuter de ce sujet.

Le Conseil Municipal ne peut pas prendre en compte leur demande de suspension de paiement du bail de chasse tant qu'un arrêté préfectoral n'aura pas déclaré la contamination peste porcine. Une décision sera prise en temps utile et suivant la saison de chasse et la durée de l'éventuelle épidémie.

- D'autre part, le Maire rappelle qu'en sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil n'avait pas souhaité donner suite à la demande de Monsieur Jean-Marc Beau, Président de la chasse des Bois des Loges concernant un changement de Présidence. Des renseignements complémentaires ont été demandés, et le Maire donne lecture de la réponse obtenue.

Le Maire propose un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le changement de Présidence concernant la chasse des Bois des Loges et autorise le Maire à signer un avenant au bail initial afin d'acter cette modification.

### **Questions diverses :**

- Le Maire donne lecture du courrier SMAEP concernant une autorisation prise d'eau poteau incendie.  
Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Pour le CRIJ, le Conseil ne souhaite pas donner suite.
- M. BOURDON Jacques donne des informations concernant internet par radio avec augmentation significative du débit avec la société OZONE pour les endroits éligibles.
- Le Maire informa le Conseil de la réception de plusieurs lettres de remerciements concernant les colis de Noël.

Séance levée à 22h15.